

## SNUipp-FSU du Haut-Rhin

19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 / 06 86 31 37 42 E-Mail: [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)

notre site internet : <http://68.snuipp.fr> notre page facebook :  
<http://www.facebook.com/snuippfsu.hautrhin>

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Éducation Nationale.

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS**, pour défendre l'école publique et nos droits.

**N'hésitez-plus**, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

*Se syndiquer en ligne* : <https://adherer.snuipp.fr/68>

### Mail aux écoles du Vendredi 15 janvier 2021

Sur notre site : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8676>

#### Sommaire

**Carte scolaire : propositions de mesures pour le CTSD du 15 février**

**Protocole sanitaire : des consignes tardives et parfois irréalisables**

**Non paiement des stages RAN et dispositifs « vacances apprenantes » : contactez-nous !**

**Circulaires importantes : temps partiels et congés de formation**

**L'EPS selon Blanquer**

**Etats généraux de l'Éducation prioritaire : le communiqué de presse de la FSU**

**Les nouveautés sur notre site**

**Adhérer au SNUipp-FSU**

### 1) Carte scolaire : propositions de mesures pour le CTSD du 15 février 2021

La tenue du Comité Technique Spécial Départemental a été fixée au 15 février 2021. Nous avons été destinataires des documents préparatoires proposant les mesures pour la rentrée 2021.

Vous pouvez consulter les différentes mesures sur notre site : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8682>

En cas de questionnement, d'incompréhension, de situation particulière ou de modification des effectifs : **CONTACTEZ NOUS !** [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr) / [03 89 54 92 58](tel:0389549258) / [06 86 31 37 42](tel:0686313742)

### 2) Protocole sanitaire : des consignes tardives et parfois irréalisables

Annoncé à grand renfort de BFMTV et autres médias grand public depuis le 1<sup>er</sup> février, l'actualisation du protocole sanitaire n'est arrivée dans les écoles que jeudi 4 février sous la forme d'un mail de synthèse émanant des référents directeurs (que les collègues ont découverts pour l'occasion).

Cet envoi tardif aux directeurs est regrettable car cette actualisation comporte des procédures nouvelles à transmettre aux parents d'élèves. Entre autres, l'obligation pour les élèves, à partir du CP, et les personnels de porter

des masques chirurgicaux ou des masques « grand public » de catégorie 1. A compter du 1<sup>er</sup> février, avec une tolérance jusqu'au 8 février, les masques faits maison sont donc interdits.

**Le SNUipp-FSU interviendra lors du GT « fiches SST » afin de préciser les modalités pratiques de l'application d'une telle mesure.**

Comment, en effet, reconnaître des masques grand public de catégorie 1 parmi la kyrielle de masques portés par les élèves et les collègues ? Et que faire en cas de non respect de cette norme, en l'absence de nouvelle livraison de masques pour enfants de catégorie 1 dans les écoles (les stocks livrés ayant trop souvent déjà été utilisés) ?

**Le protocole sanitaire actualisé :** <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8638>

### **3) Non paiement des stages RAN et du dispositif « vacances apprenantes » : contactez nous !**

Plusieurs collègues nous ont alertés : les heures effectuées lors de stages RAN ou du dispositif « vacances apprenantes » n'ont pas été mises en paiement dans certains cas.

Le SNUipp-FSU 68 a écrit à la DASEN pour lui demander de régler ce problème et de procéder à la mise en paiement de ces heures pour tous les PE concernés.

**Si vous êtes concernés par le non-paiement des heures effectuées dans le cadre des stages RAN ou des « Vacances apprenantes », contactez vos élus du SNUipp-FSU68 ([snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr))**

**La lettre à la DASEN :** <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8680>

### **3) Circulaires importantes : temps partiels et congés de formation**

**Demande de congés de formation :** date limite de dépôt du dossier de demande : **8 mars 2021** auprès de l'IEN de circonscription

**La circulaire :** <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8670>

**Temps partiels :** date limite de 1<sup>ère</sup> demande, de renouvellement, de demande de reprise, de demande de changement de quotité : **8 mars 2021** en double exemplaire auprès de l'IEN de la circonscription

**La circulaire :** <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8634>

### **4) L'EPS selon Blanquer**

**Communiqué de presse SNUipp-FSU et SNEP-FSU :**

« Bouger 30 minutes c'est bien, apprendre en EPS c'est mieux ! »

En cette 5<sup>ème</sup> édition de la semaine olympique et paralympique, la communication du ministère de l'éducation nationale met l'accent sur la santé. Si on ne peut qu'être d'accord avec l'objectif d'une augmentation significative du temps d'activité physique des élèves surtout en temps de pandémie, on ne peut partager la conception ambivalente de l'EPS développée par le ministère.

**En effet, inciter les enseignantes et les enseignants à faire « bouger 30 minutes par jour » n'empêche pas le ministre de prendre des mesures qui vont totalement à l'inverse d'un développement de l'EPS à l'école primaire !**

**Lire la suite du communiqué de presse :** <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8654>

### **5) Etats généraux de l'Education prioritaire : le communiqué de presse de la FSU**

Le label REP pourrait bientôt disparaître.

Le gouvernement a commencé à expérimenter, dans 3 académies, le remplacement de la carte des écoles et collèges siglés REP par un système de contrats passés entre l'Education Nationale et les établissements en difficultés.

**Les Etats généraux de l'Education prioritaire organisés par la FSU se sont déroulés dans les départements au mois de novembre et au niveau national le 28 janvier 2021.**

**Il en ressort le rejet unanime de cette expérimentation de contractualisation qui risque fort d'être généralisée sans évaluation sérieuse et indépendante.** En effet, le maintien d'une politique nationale, la labellisation résultant de critères transparents définis nationalement, doivent garantir l'école publique contre des instrumentalisations qui la transformeraient en prestataire de service pour des politiques locales. La contractualisation n'a pas fait, depuis les tentatives de sa mise en œuvre, la preuve de sa capacité à dynamiser les projets. Bien au contraire, elle a renforcé des pilotages technocratiques guidés par des indicateurs illusoire et incapables d'accompagner les pratiques professionnelles quotidiennes.

Le communiqué de presse de la FSU : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8618>

## 6) Les nouveautés sur notre site

Situation des personnels AESH : courrier unitaire adressé au ministre de l'Education Nationale  
<https://68.snuipp.fr/spip.php?article8666>

Prime d'équipement informatique et régularisation des avancements automatiques : mise en paiement en février

<https://68.snuipp.fr/spip.php?article8658>

Communiqué de presse SNUipp-FSU "L'épidémie continue de progresser dans les écoles"

<https://68.snuipp.fr/spip.php?article8630>

Communiqué de presse FSU "Épreuves des concours enseignants 2022 : la dernière pièce d'une très mauvaise réforme"

<https://68.snuipp.fr/spip.php?article8650>

Compte-rendu de l'audience PsyEN-EDA avec la DGRH du 11 janvier 2021

<https://68.snuipp.fr/spip.php?article8662>

## 7) Adhérer au SNUipp-FSU

**Se syndiquer ? Une vraie bonne idée !**

Parce qu'on fait confiance aux représentant-es du SNUipp-FSU pour nous informer, nous aider et nous défendre.

Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à votre situation, vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront besoin aussi demain.

Pour échanger, réfléchir sur le métier et le faire avancer collectivement.

Pour ne pas rester isolé-e.

Parce qu'on a envie de bien faire son travail, d'être respecté-e en tant que professionnel-le.

Pour changer l'école et la société.

**Se syndiquer**, c'est être plus **fort-es**, **efficaces** et **constructif-ves** ensemble pour défendre l'école, les droits de tou-tes et chacun-e.

Le SNUipp-FSU n'a pas d'autre financement et **n'est pas subventionné** : c'est la garantie de son **indépendance**.

Que vous soyez imposable ou non, **66%** de la cotisation est **déductible** des impôts ou remboursable sous forme de crédit d'impôt.

**Bulletin d'adhésion :** <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

**L'article «Les raisons de faire appel au SNUipp-FSU n'ont pas manqué en 2019/2020 ! » :**  
<http://68.snuipp.fr/spip.php?article7374>